

Bon à savoir : Accueil extra-familial des enfants

● Accueil extra-familial des enfants

Les crèches et haltes-garderies

Les crèches et haltes-garderies sont des endroits réservés aux enfants âgés de 0 à 6 ans. Il existe des structures privées et publiques. Elles sont dirigées par un personnel spécialement formé.

Les parents peuvent décider si leur enfant va à la crèche du lundi au vendredi ou bien uniquement quelques jours pendant la semaine. Ces structures gardent et éduquent les enfants.

Ces derniers jouent avec d'autres enfants, apprennent des chansons et des jeux, se rendent au parc et y font bien d'autres choses encore. Ils y mangent parfois un goûter, un déjeuner et un snack. Si un enfant parle encore très peu le français, la crèche peut être une solution ludique et adaptée pour apprendre cette langue.

Pour de nombreux enfants, la crèche est le premier contact qu'ils ont avec l'extérieur.

C'est pourquoi il est important que les parents accompagnent leur enfant de manière active lors de cette première expérience.

Il n'est pas toujours aisé de trouver une place dans une crèche. Les structures de contact du quartier ou de la commune peuvent apporter leur aide. Les parents peuvent également chercher une solution de garde adaptée sur différentes plateformes en ligne (par exemple → <https://babysitting24.ch/fr>) et voir directement si une place est libre.

Les parents doivent payer la crèche.

Pour obtenir une place dans une crèche publique ou subventionnée, des règles spécifiques s'appliquent dans certains cantons. Les parents ou les tuteurs légaux doivent répondre à une des conditions suivantes :

- ils travaillent,
- ils suivent une formation continue,
- ils sont au chômage et doivent donc être flexibles,
- ils sont étrangers et leur enfant doit apprendre le français,
- ils ont des problèmes de santé ou d'autres difficultés qui les empêchent de garder eux-mêmes leur enfant.

Les jardins d'enfants

À partir de 3 ans (parfois même à partir de 2 ans et demi), un enfant peut rejoindre un groupe de jeux quelques heures par semaine. Les animateur-trice-s de ces groupes de jeux aident les enfants à développer leurs compétences linguistiques et culturelles. Les enfants apprennent à faire partie d'un groupe et à jouer ensemble. Le jardin d'enfants peut être un premier contact avec des enfants et adultes parlant français et est donc particulièrement recommandé lorsque les enfants ont une autre langue maternelle que le français.

Les parents de jour

Ce sont des personnes (ou des familles) qui gardent chez elles, en plus de leurs propres enfants, d'autres enfants. La plupart du temps, elles font partie d'une association qui se charge de leur trouver des enfants à garder. Certaines de ces personnes proposent leurs services de manière privée.

Les parents de jour peuvent s'occuper de bébés et d'enfants en bas âge. Les parents choisissent combien de fois par semaine leur enfant doit être gardé. De nombreux parents de jour prennent plusieurs enfants d'âges différents afin de créer une petite communauté ressemblant à une famille.

Il est essentiel que les parents et les parents de jour soient d'accord sur la manière d'éduquer l'enfant. Les deux parties doivent être tolérantes et ouvertes au dialogue.

Le parascolaire

La plupart des écoles proposent une structure parascolaire dans l'école ou à proximité de celle-ci. Les enfants peuvent y jouer et faire leurs devoirs avant et après l'école. Ils y mangent un repas de midi et disposent la plupart du temps d'une salle de repos. Quand un enfant est nouveau, les parents sont convoqués à un entretien pour parler de leur enfant.

Lors de leur inscription à l'école, la plupart des communes demandent aux parents s'ils ont besoin d'une structure parascolaire. Les parents peuvent décider si leur enfant a besoin de se rendre dans cette structure parascolaire du lundi au vendredi ou bien uniquement quelques jours pendant la semaine. Ils peuvent également choisir si leur enfant doit y être gardé le matin, le midi ou l'après-midi. Cette structure périscolaire est payante.